

**REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS SESSION 2017**

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY**  
**AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION**  
**DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE**

- 2 JAN. 2018

**I. LES CHIFFRES CLES**

	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>3<sup>ème</sup> Concours</b>	<b>TOTAL</b>
Nombre postes ouverts	30	15	5	50
Nombre de candidats inscrits	250	296	42	588
Nombre de candidats admis à concourir	242	272	37	551
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	74	98	14	186
Absentéisme	69.42 %	63.97 %	62.16 %	66.24 %
Note la plus haute épreuve questions	18.38	15.75	11.25	
Note la plus basse épreuve questions	1.5	1.58	5.13	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve questions	15	12	0	27
Moyenne sur l'épreuve questions	9.88	8.63	7.83	
Note la plus haute épreuve rapport	17	16.88	13.38	
Note la plus basse épreuve rapport	3	0	4.75	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve rapport	5	6	1	12
Moyenne sur le rapport	9.77	10.15	9.12	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	8	10	7.5	
Nbre de candidats admissibles	50	43	10	103
Nombre candidats présents épreuve admission	50	43	10	103
Note la plus haute	19	18	16	
Note la plus basse	5	5.5	8.5	
Moyenne sur l'épreuve	12.28	11.95	11.10	
Seuil d'admission (moyenne générale)	12	12.25	12	
Nombre de candidats admis (après transfert des postes)	29	20	1	50
% candidats admis (par rapport candidats inscrits)	11.6	6.76	2.38	8.50

## II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS



Départements	Inscrits	Admissibles	Admis
02	1		
07	2		
08	1		
09	1		
12	1		
13	1		
15	1	1	1
16	30	8	5
17	4		
19	36	5	
23	8	3	2
24	147	23	10
31	3	1	1
33	206	37	21
35	1		
36	1		
38	3		
40	9	3	2
42	1		
46	6	2	
47	58	6	4
54	1		
64	6		
69	5		
75	1		
82	4		
83	1		
86	3	3	1
87	42	11	3
97	3		

### Remarques générales :

. Concours précédemment organisé par le CDG24 et le CDG64 en 2015 ;  
Etat des lauréats restant sur la liste d'aptitude du CDG24:

- 8 candidats en externe (dont 1 lauréat hors Région) ;
- 5 candidats en interne (dont 1 lauréat hors Région) ;

Soit un total de 13 lauréats non nommés à ce jour.

. Peu d'hommes sur cette filière :

- Inscrits : 108 hommes contre 480 femmes, soit 22.5 % ;
- Lauréats : 8 hommes contre 42 femmes, soit 19.05 %.

- . 6 candidats inscrits initialement n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes : non-respect du délai de dépôt du dossier d'inscription, ancienneté requise insuffisante pour le concours interne, durée de l'activité professionnelle insuffisante dans le secteur privé pour le 3<sup>ème</sup> concours ;
- . 31 candidats ont annulé de leur propre chef avant la parution de l'arrêté listant les admis à concourir pour la plupart pour cause de multi-inscriptions ;
- . Taux d'absentéisme élevé sur cette opération : 66.24 % en 2017 (67.90 % en 2015). Ce phénomène a été également constaté sur l'ensemble du territoire national ;
- . Résultats très faibles sur les épreuves d'admissibilité : beaucoup de notes éliminatoires, moyennes sur les 2 épreuves inférieures à 10/20 à l'exception de la note en interne ;
- . Une grande majorité de candidats est originaire de la Dordogne et des départements néo-aquitains limitrophes (Charente, Corrèze, Gironde, Lot-et-Garonne et Haute-Vienne).

### **III. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées, pour les trois concours, le 12 octobre dernier, au Parc des Expositions à Marsac-sur-l'Isle.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 7 et 8 décembre 2017, le jury d'admission le 8 décembre 2017.

#### **A. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats**

Les sujets (réponses à des questions et rapport avec propositions opérationnelles) ont été élaborés dans le cadre de la cellule pédagogique nationale.

La correction des copies a été confiée à 10 correcteurs, répartis en 5 binômes, tous fonctionnaires territoriaux.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note a été multipliée par le coefficient correspondant (coef 1 pour les deux épreuves).

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité a entraîné l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

##### **1. Questions concours externe**

Les candidats devaient répondre à une série de huit questions de droit public et de finances publiques. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- le Département à l'issue de l'acte III de la décentralisation ;
- la rationalisation de la carte intercommunale ;
- le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales ;
- le rôle du comité technique ;
- les marges de manœuvre des collectivités territoriales en matière de tarification des services publics locaux ;
- l'accès des citoyens aux informations sur les finances de leur collectivité ;
- les recettes non fiscales des collectivités territoriales ;
- les dépenses locales d'investissement.

Les correcteurs soulignent :

- le niveau très inégal des candidats, certains d'un très bon niveau, d'autres au contraire avec un niveau anormalement faible ;

- les candidats se sont noyés dans des questions très ouvertes et ont eu des difficultés à déterminer la réponse attendue.

## **2. Questions concours interne et 3<sup>ème</sup> concours**

Les candidats devaient répondre à une série de huit questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- le Département à l'issue de l'acte III de la décentralisation ;
- les marges de manœuvre des collectivités territoriales en matière de tarification des services publics locaux ;
- la rationalisation de la carte intercommunale ;
- les dépenses locales d'investissement ;
- les modes d'accès à la fonction publique territoriale ;
- la mutualisation des services ;
- les collectivités territoriales et le transport public ;
- l'accès des citoyens aux informations sur les finances de leur collectivité.

Les correcteurs soulignent :

- le niveau très inégal des candidats, certains d'un très bon niveau, d'autres au contraire avec un niveau anormalement faible ;
- des difficultés pour les candidats à cibler les attentes des questions pour lesquelles il existait un champ très large de réponses. Nécessité d'être synthétique et de mettre la bonne information.

## **3. Rapport avec propositions opérationnelles (concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours)**

Ce sujet, identique pour les trois concours, consistait en la rédaction d'un rapport, à partir d'éléments fournis dans le dossier remis aux candidats, portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales. Ce dernier devait être assorti de propositions opérationnelles pour lesquelles les candidats devaient mobiliser également leurs connaissances.

Des barèmes de notation identiques pour les trois concours devaient être appliqués par les correcteurs :

- 10 points pour le rapport, 10 points pour les propositions opérationnelles ;

Le sujet portait sur la fusion de communes en communes nouvelles.

Les correcteurs soulignent :

- une mauvaise gestion du temps pour certains candidats, se traduisant souvent par un manque d'approfondissement des propositions opérationnelles voire en l'absence totale d'une seconde partie ;
- un formalisme bien respecté.

## **B. Les épreuves d'admission (épreuves orales) : présentation des épreuves et analyse des résultats**

En raison d'un volume important de candidats (103 convoqués), des sous-jurys ont dû être composés.

Les concours externe, interne et le troisième concours comprenaient chacun une seule épreuve d'admission (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé).

Le coefficient appliqué sur ces épreuves était égal à 1.

### **1. Concours Externe**

Elle consistait en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences acquises lors de sa formation et son projet professionnel ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;

- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;
- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Ils soulignent, pour un nombre important de candidats :

- des réponses trop superficielles aux questions posées avec une nécessité pour les examinateurs d'aller chercher les réponses ;
- des candidats ayant bien préparé la présentation ;
- des connaissances trop moyennes pour occuper un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe dans une collectivité territoriale ;
- quelques très bons candidats.

## **2. Concours Interne et 3<sup>ème</sup> concours**

L'épreuve du concours interne consistait en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser son expérience et ses compétences acquises durant son parcours professionnel ;
- son parcours de formation (initiale, continue, stages) ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;
- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et son juste positionnement dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;
- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

L'épreuve du 3<sup>ème</sup> concours consistait en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser son expérience et ses compétences acquises au long de son parcours professionnel, notamment celles en lien avec les activités ayant entraîné son admission à concourir ;
- son parcours de formation (initiale, continue, stages) ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;
- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et son juste positionnement dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;
- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- ses capacités d'intégration dans l'environnement professionnel ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;

- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Ils soulignent, pour l'ensemble des candidats sur ces deux concours :

- les candidats en interne ont démontré moins de curiosité que les candidats en externe, moins d'intérêt et de travail ;
- une présentation un peu trop formatée pour la plupart induisant une nécessité de se distinguer ;
- un niveau général assez faible pour les candidats de la 3<sup>ème</sup> voie ;
- très peu de candidats ont dépassé les 5 mins de présentation et ont du être interrompus ;
- pour certains candidats, un niveau supérieur à celui attendu sur ce grade.

Le présent compte rendu et les listes d'admission sont transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Signatures des membres du jury :

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 8 décembre 2017.